

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA REGIE DE L'ENERGIE (« LA REGIE ») RELATIVE  
A LA DEMANDE D'EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DE GAZIFERE INC. POUR L'EXERCICE  
FINANCIER TERMINE LE 30 SEPTEMBRE 2003**

---

**1. Référence :** GI-1, document 1.1, page 1, ligne 4

**Préambule :**

Gazifère réunit les montants de supplément de recouvrement et de pénalités dans un même poste

**Demandes :**

- 1.1** Veuillez préciser le montant relié au supplément de recouvrement et celui des pénalités.
- 1.2** Veuillez déposer un tableau des consommations industrielles établies par contrats et des consommations réelles de l'année fiscale 2003, en mètres cubes, et incluant les pénalités pour écarts de consommation pour chaque client s'il y a lieu.

**2. Référence :** GI-2, document 4.1

**Préambule :**

Suivi des projets : Musée de la nature – Chemin Pink

**Demandes :**

- 2.1** Selon les données projetées figurant dans votre analyse de rentabilité, il n'y a aucune donnée pour l'année 8 du projet. Veuillez préciser les raisons expliquant une telle situation.
- 2.2** À compter de l'année 9, les flux monétaires d'exploitation sont stables et demeurent les mêmes jusqu'à l'année 20. Veuillez fournir les hypothèses de calcul ayant permis d'en arriver à un tel constat, compte tenu que vous prévoyez l'ajout de 50 clients résidentiels par année à compter de l'année 2004.

**3. Référence :** GI-2, document 5

**Préambule :**

Suivi des projets : Réseau Masson-Angers

**Demandes :**

- 3.1** Veuillez préciser les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de la consommation des années 7 à 15 de Papier Masson en fixant celle-ci de façon identique à la consommation réelle de l'année 2003, soit 10 461 476 m<sup>3</sup>.
- 3.2** Veuillez préciser si le client Papier Masson prévoit demeurer au service interruptible (Tarif 9) et ce, de façon permanente pour les années à venir.

**4. Référence :** Requête du distributeur, page 2, point 6 (MAPR)

**Préambule :**

*« Dans sa décision D-2001-55, la Régie a autorisé la mise en place d'un mécanisme d'ajustement pour pertes de revenus (MAPR) résultant de l'application du programme d'efficacité énergétique. Pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2002 au 30 septembre 2003, Gazifère Inc. a imputé, dans un compte de frais reportés, le montant de 3 487 \$, correspondant à la différence entre le montant prévu dans le dossier tarifaire 2003 et le montant réel de pertes de revenus dues à l'application du programme d'efficacité énergétique. »*

**Demandes :**

**4.1** Veuillez fournir tous les calculs pertinents à l'établissement du solde de 3 487 \$ dans le compte MAPR.

**5. Référence :** GI-6, Document 1, pages 2 et 4, questions 7 et 8

**Préambule :**

Dans sa décision D-2003-74, la Régie demande à Gazifère de déposer les calculs utilisés à la fin du contrat pour déterminer la rentabilité du tronçon nécessaire pour desservir Maclaren et, s'il y a lieu, le montant d'une contribution financière. La Régie demande également copie de tout document établissant les termes de la fin de l'entente entre Gazifère et Maclaren.

*« Gazifère n'a pas déposé les calculs pour déterminer la rentabilité du tronçon pour desservir Papier Masson puisqu'il n'y a pas de chiffres comparatifs avec la demande d'autorisation préalable. »*

*«...suite aux calculs révisés de la rentabilité du projet Masson-Angers à la fin du terme de six ans, Gazifère doit aviser le client des résultats et cet avis mettra fin à l'entente. »*

**Demandes :**

**5.1** Veuillez déposer les calculs permettant de déterminer la rentabilité du tronçon desservant Papier Masson.

**5.2** Veuillez déposer les calculs révisés ainsi que copie de l'avis mettant fin à l'entente entre Gazifère et Papier Masson (Maclaren).

**6. Référence :** Indices de qualité du service

**Préambule :**

Gazifère n'a pas déposé le sommaire des indices de qualité du service.

**Demandes :**

**6.1** Afin de maintenir un suivi régulier des conditions de service, veuillez déposer le sommaire des indices de qualité et performance réelle 2003.

**7. Référence :** GI-7, document 1, page 1, point f

**Préambule :**

Gazifère n'a pas déposé les cédules préparées pour fins de calculs des impôts fédéral et provincial

**Demandes :**

**7.1** Veuillez déposer le document en question

**8. Référence :** GI-7, document 3, note 8

**Préambule :**

Ce document présente les billets à ordre avec les taux d'intérêt à payer à des apparentés

**Demandes :**

**8.1** Veuillez expliquer comment ces taux d'intérêt sont établis.

**9. Référence :** GI-7, document 5

**Préambule :**

Ce document ne donne que les numéros de compte

**Demandes :**

**9.1** Veuillez déposer la description des comptes.